



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

natation

Question écrite n° 79189

Texte de la question

M. Philippe Le Ray attire l'attention de M. le ministre de la ville, de la jeunesse et des sports sur le fonctionnement et l'organisation de la fédération française de natation (FFN). Dans son rapport relatif à la FFN, l'inspection générale de la jeunesse et des sports préconise que la FFN doit impérativement intervenir auprès des clubs qu'elle labellise, avec lesquels elle contracte et qu'elle soutient aux plans humain et financier pour les accompagner en matière d'expertise juridique et de conditionner son soutien à la mise en œuvre de solutions conformes aux dispositions légales et réglementaires en vigueur. Il lui demande les intentions du Gouvernement sur ce point.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Le Ray](#)

Circonscription : Morbihan (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 79189

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Ville, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Sports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 mai 2015](#), page 3367

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)